

PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE D’AQUEDUC ET
D’ÉGOUTS DE LOTBINIÈRE-CENTRE
COMTÉ DE LOTBINIÈRE

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 18 NOVEMBRE 2025

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil d’administration de la Régie intermunicipale d’aqueduc et d’égout de Lotbinière-Centre, tenue Centre, tenue le 18 novembre 2025, à 8 h, à la Salle du conseil de Saint-Flavien, au 177 rue Principale Saint-Flavien.

Sont présents :

Laurier-Station :

Mme Huguette Charest
Mme Suzanne Croteau
M. Denis Pérusse

St-Flavien :

M. Normand Côté
M. Sylvain T. Bouffard

Sont aussi présents :

Mme Nancy Labbé, greffière-trésorière
Mme Danielle Roy, responsable des opérations (FaceTime)

Est absent :

M. Georges M. Perron

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture et adoption de l’ordre du jour
2. Nomination du président et du vice-président
3. Nomination des administrateurs
4. Nomination du comité ressources humaines
5. Adoption du procès-verbal de la séance du 30 septembre 2025
6. Acceptation des comptes du mois d’octobre 2025
7. Information :
 - Dépassement de coûts
 - 6temTI – contrat de service
 - Consommation d’eau et niveau des puits
 - Campagne d’échantillonnage aux étangs
 - Calendrier des séances
 - Transferts budgétaires
8. Résolution – Transferts budgétaires
9. Résolution – Quote-part supplémentaire

- 10. Résolution - Adoption du Règlement numéro 01-2025 autorisant le financement des coûts des travaux d’augmentation de la capacité de traitement à la STEU
- 11. Résolution – Signataires pour la Régie
- 12. Résolution – Renouvellement de l’assurance des biens
- 13. Varia
- 14. Période de questions
- 15. Levés de l’assemblée

2025-11-074

1. OUVERTURE ET ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR :

Il est proposé par Sylvain T. Bouffard, appuyé par Suzanne Croteau et résolu à l’unanimité que l’ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE

2025-11-075

2. NOMINATION DU PRÉSIDENT ET DU VICE-PRÉSIDENT :

CONSIDÉRANT QUE des élections municipales ont eu lieu le 2 novembre 2025;

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu d’élire un nouveau président et un nouveau vice-président;

Madame Nancy Labbé fait office de présidente d’élection.
Les propositions sont les suivantes :

- Normand Côté propose Huguette Charest au poste de présidente.
- Sylvain T. Bouffard seconde.
Huguette Charest accepte le poste de présidente.
- Huguette Charest propose Normand Côté au poste de vice-président.
- Denis Pérusse seconde.
Normand Côté accepte le poste de vice-président.

Il est résolu à l’unanimité des conseillers :

- De nommer Huguette Charest comme présidente de la Régie et de l’autoriser à présider la présente séance.
- Que celle-ci soit autorisée à signer tous les documents officiels de la RIAELC à compter du 18 novembre 2025.
- De nommer Normand Côté comme vice-président de la Régie et de l’autoriser à représenter la présidente lors de son absence.

ADOPTÉE

2025-11-076

3. NOMINATION DES ADMINISTRATEURS DE LA RÉGIE :

CONSIDÉRANT QUE des élections municipales ont eu lieu le 2 novembre 2025 :

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 2025-11-075, les membres du conseil d’administration ont procédé à la nomination de la présidente et du vice-président :

Il est proposé par Sylvain T. Bouffard, appuyé par Denis Pérusse et résolu à l’unanimité des conseillers de nommer les membres suivants comme administrateurs de la Régie :

- M. Sylvain T. Bouffard
- M. Denis Pérusse
- Mme Suzanne Croteau
- M. Georges M. Perron

ADOPTÉE

2025-11-077

4. **NOMINATION COMITÉ RESSOURCES HUMAINES :**

Il est proposé par Normand Côté, appuyé par Suzanne Croteau et résolu à l’unanimité que le comité ressources humaines de la Régie soit composé de Georges M. Perron et de Denis Pérusse.

ADOPTÉE

2025-11-078

5. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 30 SEPTEMBRE 2025 :**

CONSIDÉRANT QUE la copie du procès-verbal de la séance du 30 septembre 2025 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d’en prendre connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain T. Bouffard, appuyé par Suzanne Croteau et résolu à l’unanimité que le procès-verbal de la séance du 30 septembre 2025 soit adopté.

ADOPTÉE

2025-11-079

6. **ACCEPTATION DES COMPTES DU MOIS D’OCTOBRE 2025 :**

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes du mois d’octobre 2025 a été expédiée à tous les membres du CA au moins 72 heures avant la présente séance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Normand Côté, appuyé par Suzanne Croteau et résolu à l’unanimité ;

D’ACCEPTER la liste des comptes du mois d’octobre 2025 au montant de 396 730,81 \$.

ADOPTÉE

7. **INFORMATIONS :**

DÉPASSEMENT DE COÛT :

Madame Danielle Roy fait le point sur les dépassements de coûts de 2025.

Il y a eu quatre interruptions de service décrétées par Hydro Québec dont deux durant la fin de semaine. Ces interruptions ont coûté près de 20 000 \$.

Deux bris d'aqueduc sont survenus. Le premier en septembre 2025 a coûté 20 171,12 \$. Le deuxième en octobre 2025 a engendré des coûts de 17 233,80 \$ et risque de frôler le 20 000 \$ car il y aura, au printemps, des travaux d'asphaltage chez le citoyen touché.

Les dépenses en produits chimiques pour l'année 2025 ont largement dépassées le budget alloué. Madame Danielle Roy dépose un tableau détaillant les produits et les quantités achetées en 2025. Ce tableau indique le pourcentage d'augmentation des prix pour 2025. L'augmentation des prix ainsi que l'augmentation de l'eau traitée explique le dépassement. Sylvain T. Bouffard se demande s'il n'y aurait pas lieu de valider les prix chez d'autres fournisseurs. Cependant, certains fournisseurs sont les seuls à distribuer ces produits.

Dans le cadre des travaux de colmatage et de nettoyage, le temps pour effectuer ces travaux a été mal évalué par Can Explore ce qui a pour conséquence un dépassement du montant alloué par le conseil lors de la quote-part spéciale adoptée en juin 2025. La signalisation et la location d'une pompe n'avaient pas été pris en considération, c'est un montant de 5 215,55 \$. Il reste des travaux d'alésage pour un montant supplémentaire d'environ 5 450 \$.

Elle donne des explications concernant le choix ou non d'installer une génératrice aux étangs dans le cadre du projet d'augmentation de la capacité de traitement à la STEU. Les membres du conseil se questionnent sur l'opportunité d'avoir d'autres avis relativement à la grosseur versus la capacité. Ce sujet sera à l'ordre du jour le 9 décembre 2025.

6TEM TI – CONTRAT DE SERVICE

Madame Danielle Roy informe les membres du conseil que lors de la panne Internet survenue les 3, 4 et 5 novembre dernier elle a eu de la difficulté à recevoir le service auquel elle s'attendait de la part de 6temti.

En effet, en avril dernier nous avons refusé d'adhérer à une banque d'heures pour le soutien informatique et préféré utiliser leurs services au taux horaire de 125 \$.

6temti nous mentionnait « qu'une facturation à l'heure implique des interventions ponctuelles, sans engagement, ni suivi structuré, ce qui limite notre capacité à bien vous servir. ». C'est ce qui a été observé.

Des démarches avaient été faites auprès de la MRC Lotbinière. Ils traitent un volume important de demande et privilégie les municipalités participantes à l'entente.

La question sera de nouveau à l'ordre du jour le 9 décembre 2025.

CONSOMMATION D'EAU ET NIVEAU DES PUIITS :

Madame Danielle Roy dépose un document relativement à la consommation d'eau. La consommation a augmenté à Saint-Flavien à cause d'une fuite à Laurier-Station et semble se stabiliser.

Le niveau du puit témoin est remonté, mais n'a pas atteint son niveau normal. Chacun des puits est remonté. Le puit 4 est relativement haut, mais pas aussi haut qu'auparavant. Tandis que les puits 1 et 2 ont de la difficulté

à redémarrer. En 2026, pour résoudre le problème, il faudrait procéder à un examen par caméra et un décolmatage chimique. Ceci n’a pas été fait depuis 2011 et devrait représenter un coût approximatif entre 10 000 \$ et 15 000 \$.

CAMPAGNE D’ÉCHANTILLONNAGE AUX ÉTANGS :

Dans le cadre des travaux d’augmentation de la capacité de traitement à la STEU, les ingénieurs de WSP ont demandé de procéder à des échantillonnages à l’étang 1. Ceci, dans le but de caractériser l’oxigénation pour quantifier le nombre d’unités Kamak à installer. Il faudra aussi des mesures de boues pour vérifier la qualité de ces boues.

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL – ANNÉE 2026 :

À la suite des élections du 2 novembre 2025 et de l’ajout d’un nouveau membre du conseil, il y a lieu de revoir le calendrier des séances pour l’année 2026. Ce calendrier sera adopté par résolution lors de la séance du 9 décembre 2025.

Les séances se tiendront le 2^e mardi de chaque mois, à 15 h 30, à la Salle du conseil de Saint-Flavien, au 177 rue Principale Saint-Flavien.

- 13 janvier 2026
- 10 février 2026
- 10 mars 2026
- 14 avril 2026
- 12 mai 2026
- 9 juin 2026
- 14 juillet 2026
- 11 août 2026
- 8 septembre 2026
- 13 octobre 2026
- 10 novembre 2026
- 8 décembre 2026

2025-11-080

8. TRANSFERTS BUDGÉTAIRES :

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale d’aqueduc et d’égout Lotbinière Centre a adopté son budget 2025 lors de la séance du 8 octobre 2024;

ATTENDU QUE le budget municipal tel qu’adopté doit, en fin d’exercice, respecter l’équilibre entre les revenus et dépenses des différents départements de la structure financière;

ATTENDU QU’à la suite de l’analyse du budget et des dépenses réelles de la Régie, il y a lieu de rééquilibrer les postes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Suzanne Croteau, appuyé par Normand Côté et résolu à l’unanimité d’autoriser les transferts budgétaires tels que présentés dans le document remis lors de cette séance et qui est dispensé de lecture.

ADOPTÉE

2025-11-081

9. QUOTES-PARTS SPÉCIALES – DÉFICIT 2025 :

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires au 31 décembre 2025 seront déficitaires;

CONSIDÉRANT QU’un montant de 94 710 \$ doit être comblé car ces dépenses n’avaient pas été prévues;

CONSIDÉRANT QU’une partie des surplus de l’année financière 2024 remboursés aux deux municipalités en septembre 2025 viendront rembourser ce déficit prévu pour l’année 2025;

Il est proposé par Sylvain T. Bouffard, appuyé par Denis Pérusse et résolu à l’unanimité que les municipalités remboursent la Régie comme suit :

- Municipalité de Laurier Station (71 %) 67 244,10 \$
- Municipalité de St-Flavien (29 %) 27 465,90 \$

ADOPTÉE

10. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 01-2025 AUTORISANT LE FINANCEMENT DES COÛTS DES TRAVAUX D’AUGMENTATION DE LA CAPACITÉ DE TRAITEMENT À LA STEU DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE AU MONTANT DE 5 932 967 \$ ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 5 932 967 \$ À CETTE FIN :

2025-11-082

RÈGLEMENT NUMÉRO 01-2025

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Laurier-Station et de Saint-Flavien ont signé une entente intermunicipale concernant l’exploitation d’un réseau commun d’aqueduc et d’un réseau commun d’égout sanitaire par la constitution d’une Régie appelée Régie intermunicipale d’aqueduc et d’égout de Lotbinière-Centre, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe A;

CONSIDÉRANT QUE la Régie désire financer les coûts des travaux d’augmentation de la capacité de traitement à la STEU, selon l’estimation préliminaire reçue de WSP Canada selon l’annexe B;

CONSIDÉRANT QUE l’avis de motion du présent règlement a été préalablement donné lors de la séance du conseil d’administration tenue le 30 septembre 2025 et qu’un projet de règlement a été déposé à cette date;

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2. Le conseil d’administration est autorisé à financer les coûts des travaux d’augmentation de la capacité de traitement à la STEU, selon l’estimation préparée par Madame Nancy Labbé, greffière-trésorière, datée et signée en date du 30 septembre 2025, incluant les frais de financement, les imprévus, les honoraires professionnels et les taxes nettes aux annexes C1, C2 et C3;

ARTICLE 3. Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 5 932 967 \$ pour le financement des coûts des travaux d’augmentation de la capacité de traitement à la STEU pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 4. Aux fins d’acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil d’administration est autorisé à emprunter une somme totale de 5 238 969 \$ sur une période de 25 ans et une somme totale de 693 998 \$ sur une période de 10 ans.

ARTICLE 5. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l’emprunt, il est exigé par le présent règlement, annuellement, de chaque municipalité partie à l’entente, une contribution calculée selon le mode de répartition contenu dans cette entente dont copie est jointe au présent règlement sous l’annexe A.

ARTICLE 6. S’il advient que le montant d’une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle, l’affectation s’avérerait insuffisante.

ARTICLE 7. Le conseil affecte à la réduction de l’emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d’une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte à la réduction de l’emprunt décrété par le présent règlement tout versement de réserve financière pouvant lui être versée pour le paiement d’une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d’une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l’emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 8. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain T. Bouffard, appuyé par Denis Pérusse et résolu à l’unanimité :

QU’UN règlement portant le numéro 01-2025 ayant pour objet de demander un emprunt au montant total de 5 932 967 \$, soit adopté tel que lu et reproduit au registre des règlements de la Régie intermunicipale d’aqueduc et d’égout de Lotbinière-Centre;

QUE soit transmis au MAMH l’ensemble des documents requis à son approbation.

ADOPTÉE

2025-11-083

11. SIGNATAIRES POUR LA RÉGIE :

CONSIDÉRANT QU’il y a eu des élections municipales le 2 novembre 2025;

CONSIDÉRANT la nomination de Huguette Charest à titre de présidente et de Normand Côté à titre de vice-président;

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu de procéder au changement de signataires concernant la Régie auprès de Desjardins et des autres institutions;

Il est proposé par Sylvain T. Bouffard, appuyé par Denis Pérusse et résolu à l’unanimité des conseillers de nommer Huguette Charest à titre de présidente et Normand Côté à titre de vice-président comme signataires des documents de Desjardins et des autres institutions.

ADOPTÉE

2025-11-084

12 AUTORISER LE RENOUELEMENT DE L’ASSURANCE DES BIENS ET RESPONSABILITÉ :

CONSIDÉRANT le renouvellement de l’assurance biens et responsabilité de l’assureur MMQ Assurances;

Il est proposé par Normand Côté, appuyé par Suzanne Croteau et résolu à l’unanimité d’autoriser le renouvellement du contrat d’assurance auprès de l’assureur MMQ Assurances au montant de 59 155,31 \$, taxes incluses, et ce, pour la période du 31 décembre 2025 au 31 décembre 2026.

QUE cette dépense soit payée en janvier 2025 et affectée aux postes GL 02-13000-422
02-41200-424
02-41200-429
02-41300-429
02- 41400-429

ADOPTÉE

13. VARIA :

13.1 Fuite d’aqueduc et signalisation :

Vu les coûts engendrés par la signalisation lors de bris ou de fuite d’aqueduc, Monsieur Normand Côté s’interroge sur l’opportunité d’assurer ce service par l’entremise des travaux publics de Laurier-Station et/ou Saint-Flavien.

Monsieur Stéphane Milot précise que le cours de signalisation est dispensé par la firme APSAM. Ce sont trois cours à suivre à distance. Il est cependant important que sur place il y ait une personne détenant un carte OPA.

Madame Nancy Labbé mentionne que Madame Danielle Roy a fait mention de son souhait de suivre cette formation en 2026 et de surcroît, elle détient une carte OPA.

Le sujet sera de nouveau abordé en décembre 2025.

13.2 Départ de Monsieur Éric Lepage

À l’unanimité, les membres du conseil tiennent à souligner le départ de Monsieur Éric Lepage et à le remercier pour toutes ses années de service.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS :

Aucune question.

15. LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE :

Il est proposé par Normand Côté, appuyé par Sylvain T. Bouffard et résolu à l’unanimité que l’assemblée soit levée à 9 h 16.

ADOPTÉE

2025-11-085

Huguette Charest, Présidente

Nancy Labbé
Greffière-trésorière